Direction déléguée à la recherche
292 rue Saint-Martin - 4DRE01
75003 Paris

Mes démarches de soutenance

le cnam

2 mois avant

- Je déclare ma venue en soutenance sur Adum. Je connais donc la composition de mon jury, la date et la salle de soutenance (que j'aurai réservée ou fait réserver par le biais de mon laboratoire)
- Je prends rendez-vous avec la Direction des bibliothèques et de la documentation (DBD : ex-SCD) via theses@cnam.fr

21 à 14 jours avant

- Les rapporteurs déposent leur pré-rapport dans Adum via un lien transmis par mail par le bureau des études doctorales
- L'école doctorale émet un avis (favorable ou défavorable)
- Le chef d'établissement autorise ou non la soutenance

Délivrance du diplôme

3 semaines après

Le directeur de thèse transmet au bureau des études doctorales les **originaux** du PV et du rapport de soutenance signés

2 mois avant | 1 mois avant | 21 à 14 jours avant | Jour J | 3 semaines après | 1 à 3 mois après | 6 mois après

1 mois (au plus tard 3 semaines) avant

- Je réalise le 1er dépôt de ma thèse en format PDF/A.
- Je télécharge l'autorisation et le contrat de diffusion que je signe et envoie au bureau des études doctorales (DDR) par courrier postal

Le jour J

Le directeur de thèse ou le doctorant télécharge le PV de soutenance depuis son espace personnel

Le directeur de thèse et les membres invités ne signent pas le PV de soutenance

1 à 3 mois après

Je réalise le 2ème dépôt de mon manuscrit sur Adum au format PDF/A :
- 1 mois après, au plus tard, si la thèse est déclarée pouvant être reproduite en l'état
- 3 mois après, au plus tard, si des modifications sont exigées par le jury et après validation par le directeur de thèse

Contact : suivi.doctorants@cnam.fr

Avril 2019